

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du 24 février 2023

Séance du 28 février 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Madame TABET Lucy (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Monsieur HIMEUR Kémici (pouvoir à MOREAUX Rémy), Madame CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly).

OBJET : ACM : Participation des familles au séjour en camping 2023 à Palavas-les-Flots

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer le barème de participation des familles des enfants fréquentant le séjour en camping à Palavas-les-Flots, du 10 au 21 juillet 2023, soit 12 jours, comme suit, **selon le quotient familial CAF** :

Quotient Familial CAF	Catégories	Tarifs Séjour
De 0 à 369 €	Plein Tarif	120 €
	Tarif RSA	105 €
	Hors Commune	162 €
De 370 à 499 €	Plein Tarif	127 €
	Tarif RSA	112 €
	Hors Commune	169 €

De 500 à 700 €	Plein Tarif	133 €
	Tarif RSA	120 €
	Hors Commune	176 €
De 701 € et plus	Plein Tarif	147 €
	Tarif RSA	133 €
	Hors Commune	191 €

Il est proposé d'appliquer la dégressivité suivante :

- A partir du 2^{ème} enfant : 90 % du prix initial
- A partir du 3^{ème} enfant : 75 % du prix initial
- A partir du 4^{ème} enfant : 50 % du prix initial

De plus, il convient de préciser les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel de centre social : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants fréquentant une classe Ulis à Waziers : tarifs wazierois
- Tarifs appliqués pour un enfant d'Ukraine hébergé en famille d'accueil wazieroise : gratuité
- Tarif réduit de moitié pour tout enfant en situation de handicap
- Tarifs appliqués pour des enfants placés en famille d'accueil wazieroise : tarifs wazierois (avec dégressivité possible même s'il ne s'agit pas de fratries)

Vote : Adopté à la majorité
POUR : 15
CONTRE : 14

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 09/03/2023
Envoyé en préfecture : 08/03/2023
Reçu en préfecture : 08/03/2023
Identifiant : 059-215906546-20230228-2023_019-DE